




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-5**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1258503-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 - BIEN VIVRE A L'ÉCOLE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 - BIEN VIVRE A L'ÉCOLE - DEMANDE DE CO-
FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'appui à l'investissement des collectivités territoriales constitue une priorité du Gouvernement qui se traduit notamment par la mobilisation d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces dotations de soutien à l'investissement doivent permettre de favoriser la mise en œuvre des projets de territoire et l'accélération des actions conduites par les collectivités locales sur les grandes priorités identifiées à l'échelle du territoire.

Sont éligibles à la DSIL toutes les actions qui contribuent à l'attractivité du territoire tout en veillant à sa résilience au changement climatique et à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris sur le climat, en particulier la neutralité carbone en 2050. Sont visés en particulier la rénovation thermique et le développement d'énergies renouvelables, le recyclage et l'optimisation du foncier disponible et les projets de renaturation ou d'atténuation des effets de canicule.

La rénovation thermique correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments publics visant à diminuer leur consommation énergétique. Il s'agit notamment des travaux d'isolation des bâtiments communaux et de modernisation des équipements par des énergies renouvelables (biomasse, solaire, pompes à chaleur, remplacement de chaudières au fioul,

géothermie,...) ou des outils de maîtrise et pilotage de la consommation.

La réussite éducative et le bien-être des enfants dans les écoles demeurent au cœur des priorités de la Ville d'Aix-en-Provence. L'axe principal du plan « Bien Vivre à l'Ecole » est l'amélioration du cadre de vie scolaire. Ce plan poursuit l'objectif de renforcer le confort de l'utilisateur (communauté éducative-écoliers) et réinterroge sur nos pratiques et notre manière de gérer, notamment, une rénovation thermique. Ce plan visera à traiter, non pas un bâti isolé, mais un bâti qui s'intègre dans son environnement : les abords de l'école, les protections solaires, l'isolation de l'enveloppe, le chauffage/ventilation, le comportement de l'utilisateur participant à l'amélioration du confort.

Pour ce dossier, l'opération est estimée à **4 800 000 € HT** pour la rénovation thermique des écoles. La Ville demande un soutien de l'Etat, dans le cadre de la DSIL, à hauteur de 20 % soit **960 000 €**.

Coût HT de l'opération	Etat – Fonds Vert	Etat – DSIL	Région – Contrat de Centralité	Ville d'Aix-en- Provence
4 800 000 €	1 9250 000 €	960 000 €	960 000 €	960 000 €
<i>Taux de participation</i>	<i>40 %</i>	<i>20 %</i>	<i>20 %</i>	<i>20 %</i>

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

- **SOLLICITER** auprès de l'État un financement à hauteur de 20 % soit **960 000 €** dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de l'Etat et tout document afférent à ce dossier.

DL.2024-5 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 - BIEN VIVRE A L'ÉCOLE - DEMANDE DE CO-
FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

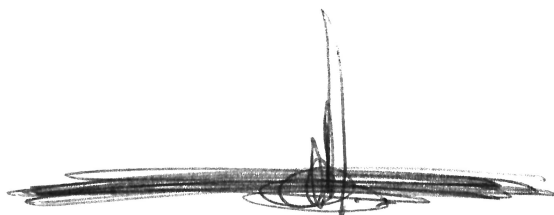
NEANT

N'ont pas pris part au vote

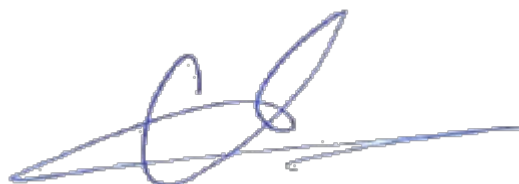
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

